

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**COMpte RENDU DE LA SÉANCE DU  
13 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, le treize octobre à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué par Marc GIROUD, président.

**PRÉSENTS** : Jean-Pierre PAROUTY, Colette TERNON (Arronville), Martine BAUDIN (Berville), Gérard LEROUX, Jean-Pierre BORGES (Ennery), Jean-Pierre STALMACH, Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Annie POU CET, Derry METAIS (Génicourt), Jean-Claude COURMONT-LEPAPE (Hédouville), Martine COLLAS, Alain SINGEOT (Hérouville), Lyne RENARD, Jean-Marie DELIEGE (Labbeville), Jacques TOURNAIRE, Pascal DUQUESNE (Livilliers), Marie-Hélène BELLENOT (Menouville), Christophe BUATOIS, Bruno VERRECCHIA (Nesles-la-Vallée), Marc GIROUD, Michelle DAUVERGNE (Vallangoujard).

**ABSENTS** : un second représentant des communes de Berville, Hédouville et Ménouville.

Jacques TOURNAIRE est désigné secrétaire de séance.

**Invités** :

1. Monsieur le Sous-Préfet Pierre LAMBERT, Secrétaire général de la Préfecture et Dominique DEGRYSE, Directeur de Pôle emploi du Val d'Oise.
2. Alain VAILLANT et Francis TREMBLAY, agriculteurs.

Effectif du Conseil communautaire :	24
Présents :	21
Votants :	21

**Contrats aidés**

Le Président invite Monsieur le Sous-Préfet Pierre LAMBERT, Secrétaire général de la Préfecture et Dominique DEGRYSE, Directeur de Pôle emploi du Val d'Oise à intervenir sur les contrats aidés afin d'informer les élus sur l'intérêt de lutter contre le chômage (34% de chômeurs de moins de 26 ans, soit 12 000 jeunes au chômage dans le Val d'Oise) et sur les modalités de recrutement (prendre contact avec le pôle emploi de Cergy), notamment en contrat accompagnement emploi (CAE) sur 12 à 24 mois à 22h par semaines soit 150 €/mois pour l'employeur (Commune ou Communauté).

**Rencontre avec les agriculteurs**

Le Président rend compte au Conseil de la rencontre avec les agriculteurs qui avaient, sous l'égide de la Chambre d'agriculture, invité les élus de la Communauté à visiter, le 19 septembre, les deux exploitations de MM CHANTEPIE (Hérouville) et TREMBLAY (Épiais-Rhus). Les élus présents, Dominique GERNAY, Jean-Pierre STALMACH et Marc GIROUD, ont, sur le terrain, longuement échangé avec les agriculteurs sur leurs difficultés.

Le Président invite Alain VAILLANT et Francis TREMBLAY, agriculteurs mandatés par leurs collègues, à exposer au Conseil les préoccupations de la profession.

- Installation des gens du voyage sur des jachères : le labour de ces jachères pourrait limiter le risque, mais elle n'est pas autorisée.
- Gêne à la circulation des engins agricoles par les ralentisseurs, ronds-points, etc. : une meilleure concertation est souhaitée.
- Insuffisance de l'entretien des routes : l'élagage de certains arbres s'impose.
- Pollution des champs par les talus qui ne sont plus, au printemps, fauchés sur toute la hauteur.

- Inquiétude sur l'entretien des chemins ruraux que la Communauté entend réhabiliter ou créer (déchets, quad, etc.)
- Crainte que les PLU en cours d'élaboration ne laissent pas suffisamment de zones agricoles.

Jean-Pierre BORGES précise que certaines questions évoquées (gens du voyage, circulation, entretien des chemins, PLU) relèvent essentiellement de la responsabilité du Maire, tout en soulignant qu'il est utile d'en parler en intercommunal.

Le Président remercie les représentants des agriculteurs de leur démarche et souhaitant, comme eux, que le dialogue soit poursuivi, propose au Conseil de confier la relation avec le monde agricole à un élu référent qui en rendra régulièrement compte au Conseil.

Le Conseil approuve cette proposition.

Le Président fait état de la disponibilité et de l'intérêt de Dominique GERNAY pour cette fonction.

Dominique GERNAY est élu à l'unanimité référent chargé des relations avec le monde agricole.

**Parc d'activités des Portes du Vexin**Le point

Gérard LEROUX, Vice-président chargé des affaires économiques, expose la situation du Parc d'activités.

**Commercialisation des lots**

- ventes réalisées	62 314 m <sup>2</sup>	38%
- promesses de vente	44 613 m <sup>2</sup>	27%
- options prises	10 000 m <sup>2</sup>	6%
- terrains libres à la vente	45 892 m <sup>2</sup>	29%
- superficie totale	162 819 m <sup>2</sup>	100%
- permis de construire délivrés sur	90 510 m <sup>2</sup>	56%

Il convient toutefois de noter que l'immobilier d'entreprise est en net recul (- 65%) par rapport à l'an passé et une entreprise sous-traitante du secteur automobile et aéronautique qui a obtenu un permis de construire sur 9 871 m<sup>2</sup> risque de se désister.

**Subventions accordées**

L'aménagement des Portes du Vexin bénéficie d'un Contrat de Territoire avec la Région et le Département :

- Région	2 475 000 €	45%
- Département	1 375 000 €	25%
- total des subventions accordées	3 850 000 €	70%
- dépense subventionnable	5 500 000 €	100%

**Avancement des travaux par la SEMAVO**

- travaux engagés au 30 septembre	3 830 000 €	
- travaux prévus restant à engager	610 000 €	
- total des travaux faits ou prévus	4 440 000 €	80%
- potentiel restant pour des travaux	1 060 000 €	20%
- travaux subventionnables	5 500 000 €	100%

Deux solutions se présentent : soit en rester là et, donc, ne pas tirer parti de toutes les subventions accordées ; soit compléter le programme de travaux dans la marge des 20% restant.

Il convient de noter que le Département verse les subventions au fur et à mesure et que la Région a déjà tout avancé. En cas de non réalisation de la totalité, il faudrait donc reverser à la Région le trop perçu.

La démolition du bâtiment Ferrié (environ 400 000 €) et la réalisation de la maison des entreprises (de l'ordre de 1 000 000 €) sont deux opérations à discuter en prenant en compte ces éléments.

Mise en place d'une Maison des services aux entreprises**DÉLIBÉRATION**

Le président rappelle les délibérations du 21 novembre 2008 autorisant l'acquisition d'un terrain et du 30 juin 2009 sollicitant l'accompagnement de la Chambre de commerce et d'industrie. Il expose que l'examen de cette opération a conclu à la nécessité de recruter un bureau d'études pour en établir le programme.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, CONFIRME l'intérêt d'une Maison de services aux entreprises sur le Parc d'activités, INSCRIT cette réalisation au programme de la ZAC des Portes du Vexin,

AUTORISE le Président à solliciter, en plus de l'accompagnement de la Chambre de commerce et d'industrie, celui du PNR du Vexin français et de l'association des entreprises des Portes du Vexin,

AUTORISE le Président à recruter un bureau d'études pour établir le programme de la Maison des services aux entreprises,

DIT que le coût de cette étude, inscrit au budget annexe des Portes du Vexin, sera inférieur à 30 000 € HT.

Désignation des représentants de la Communauté de communes à la Commission d'Appel d'Offres de la Semavo pour l'attribution des marchés concernant la ZAC des Portes du Vexin à Ennery.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique ainsi que le décret n° 93.584, qui prévoient la mise en place dans le cadre des SEM, d'une Commission d'Appel d'Offres destinée à statuer sur l'attribution des marchés passés par les SEM pour les opérations réalisées dans le cadre des conventions publiques d'aménagement,

- Vu les délibérations du Conseil d'Administration de la Semavo du 24 septembre 2003 et du 6 mai 2004 fixant la composition de la Commission d'appel d'offres et ses règles de fonctionnement,

- Considérant que deux représentants de la Communauté de communes devront venir siéger à cette Commission,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉSIGNE ses représentants qui siégeront à la Commission d'appel d'offres de la Semavo pour l'attribution des marchés d'études, de maîtrise d'œuvre ou de travaux concernant l'aménagement de la ZAC des Portes du Vexin à Ennery :

- titulaires : Gérard LEROUX, Jean-Claude COURMONT-LEPAPE,
- suppléants : Jacques TOURNAIRE, Brahim MOHA.

Compte-rendu d'activité de la Semavo**DÉLIBÉRATION**

Ayant entendu l'exposé de Gérard LEROUX, Vice-président chargé des affaires économiques,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu d'activités de la Semavo au 31 décembre 2008.

**Enfance**Le point sur les 3 centres de loisirs

Annie POU CET, Vice-présidente chargée de l'enfance, fait le point sur les trois centres de loisirs dont elle a réuni les responsables au cours du mois de septembre.

« Les P'tits Loups du Vexin » (Labbeville)

L'activité est conforme aux prévisions. Depuis la rentrée, une baisse de fréquentation est cependant constatée : seulement une quinzaine d'enfants les mercredis. Il est aussi à noter que, pour les vacances d'été, l'absence d'inscription à l'avance a engendré quelques difficultés de gestion (notamment de personnel) car, finalement, assez peu de forfaits ont été vendus cette année. Le mini-camp a, en revanche, été un succès : 35 enfants en ont bénéficié (comme en 2008).

Les enfants sont issus de toutes les communes de la Communauté, sauf Berville, mais avec Frouville. Il n'y a plus d'enfant de moins de 6 ans originaires de Nesles. Les crédits prévisionnels sont respectés et la demande budgétaire pour 2010 est inchangée.

L'« AOJE » (Ennery)

L'activité est conforme aux prévisions. Les mercredis sont parfois en sous-activité, ce qui est compensé par un effectif très important pour les périodes de vacances scolaires. Cet été, 256 enfants (158 en juillet et 98 en août), soit près de 60 par jour ont été accueillis (sans compter les ados). La colonie de vacances organisée en Savoie pendant 3 semaines a été fréquentée par 84 enfants (avec l'aide de 18 parents bénévoles).

Les enfants sont issus de quasiment toutes les communes de la Communauté, sauf Berville.

Les crédits prévisionnels sont respectés et la demande budgétaire pour 2010 est inchangée.

« Les Mômes du Sausseron » (Nesles-la-Vallée)

L'activité est conforme aux prévisions. Le périscolaire matin, midi et soir et les mercredis est très actif. Pendant

les vacances d'été, en moyenne 18 à 20 enfants ont fréquenté le centre chaque jour.

Le centre de loisirs accueille essentiellement les enfants de 3 à 6 ans, tandis que la garderie périscolaire accueille également les enfants de 6 à 10 ans (primaire).

Les enfants sont quasiment tous de Nesles-la-Vallée.

Les crédits prévisionnels sont respectés.

Compte tenu de la livraison prochaine de logements sur Nesles, une classe supplémentaire pourrait être créée à la rentrée 2010. L'association devrait alors restituer ses locaux et faire face à une demande plus importante.

Ce qui justifie l'étude engagée par la Commune et la Communauté pour créer de nouveaux locaux.

	Mômes Nesles	P'tits Loups Labbeville	AOJE Ennery	Lutins (1)	TOTAL
Arronville		14	4		18
Berville				21	21
Epias-Rhus		4	6		10
Ennery	2	4	198		204
Hedouville		13	3		16
Hérouville		7	39		46
Génicourt		1	17		18
Labbeville		23	11		34
Livilliers		2	20		22
Menouville		2	3		5
Nesles	30	11	24		65
Vallan.		41	13		54
Frouville		26			26
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>134</b>	<b>334</b>	<b>21</b>	<b>539</b>

(1) convention spécifique entre Berville et Haravilliers  
AOJE : il faut ajouter à ces chiffres les adolescents

### Convention LAEP

#### DÉLIBÉRATION

Le Président informe le Conseil de la nécessité de revoir la convention liant la Communauté et la CAF pour les LAEP dans le but d'actualiser les activités développées.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la nouvelle convention d'objectifs et de financement du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2010 des LAEP d'Epias-Rhus et Hérouville, AUTORISE le Président à la signer.

### Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse

#### DÉLIBÉRATION

Le Président rappelle ses multiples interventions et celles du Député Philippe HOUILLON auprès de la CAF et de diverses autorités. Il informe le Conseil de la proposition de la CAF qui, suite à ces interventions, a décidé de rajouter 40 000 € à sa participation annuelle,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse.

### Initiation informatique

Le Président informe le Conseil de la mise en place, à titre expérimental, en lien avec l'AOJE, d'une initiation à l'informatique pour les adultes, actifs ou retraités.

## Voirie

### Le Point

Jacques TOURNAIRE fait le point sur le Traserr 2009, les travaux d'urgence et le fauchage des talus.

### Traserr 2010

#### DÉLIBÉRATION

- Considérant la bonne exécution des précédents Traserr,
- Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux,
- Prenant en compte les priorités de la commission voirie,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DEMANDE pour 2010 une subvention correspondant au plafond du programme Traserr, soit 306 000 € HT, INSCRIT dans ce programme la totalité des voiries communautaires, sachant que les travaux seront réalisés dans l'ordre des priorités défini par la commission voirie, CONFIRME la délégation donnée au Bureau pour la gestion de ce dossier.

### Situations d'urgence sur les voiries communautaires

#### DÉLIBÉRATION

Ayant entendu l'exposé du Président,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME sa délibération du 13 juin 2008 situations d'urgence sur les voiries communautaires

CONFÈRE un caractère permanent au dispositif d'intervention d'urgence ainsi établi,

INSCRIRA au budget les sommes nécessaires,

MANDATE le président pour mettre en œuvre, dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget, ces dispositions, et signer le marché de travaux avec le prestataire retenu par la commission d'appels d'offres, ainsi que toute autre démarche nécessaire.

### Situations d'urgence sur les voiries communales

Certaines communes souhaitant faire entrer les travaux urgents dans le « groupement de commandes voirie » de la Communauté, le Président précise que de telles opérations y ont effectivement bien leur place, dans la mesure où les délibérations communales le préciseront.

## Chemins de randonnée

Jean-Pierre STALMACH rapporte les conclusions de la commission des chemins de randonnée qu'il préside.

## Orientations budgétaires

Le Président informe le Conseil de la réunion de la Commission des finances qui a validé l'exécution du budget en cours et les perspectives pour 2010.

## Communication

Le Président souligne que l'information sur les actions de la Communauté a, jusque-là, essentiellement été réalisée par les communes. Mais cette information est incomplète et inégale. Il propose qu'un « quatre pages » soit distribué deux fois par an.

Le Conseil retient cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h 45.

Le Président,  
Marc GIROUD